

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

DÉCISION DU MAIRE

N° 006/2026

Objet : Convention avec l'association YA FOUEÏ pour le prêt de l'exposition « Les ambassadrices de l'égalité » à l'occasion de la journée de la lutte internationale pour les droits des femmes 2026

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal,

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles,

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire

Et

L'Association YA FOUEÏ, 43 bis rue Geneviève Anthonioz de Gaulle 91200 Athis Mons, représentée par M. Gérald LEFEVRE, en sa qualité de Président.

D E C I D E

Article 1 : L'association YA FOUEÏ s'engage à prêter l'exposition « Les ambassadrices de l'égalité » à la mairie de Fleury-Mérogis du samedi 7 au samedi 14 mars 2026 à l'occasion de la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes 2026.

Article 2 : D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment :

Le montant pour cette prestation est de 300 € TTC (trois cents euros TTC), payable par la Ville de Fleury-Mérogis, après la prestation et à réception de la facture.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 03 février 2026



Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération